L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS. SAMEDI, 17 MARS 1888.

PETITES ANNONCES.

A. B. Philips, notaire, 5 Coml. Place, peut prêter sur hypothèque de $60 à $90,000. 29 déc—6m

DEMANDES D'EMPLOI.

Un Professeur, nouvellement arrivé et n'ayant pas d'occupation, offre ses services en cette qualité à une famille ou à une institution, en ville ou à la campagne. Il enseigne le français, l'anglais, l'espagnol, etc. Il ne demande pour toute rémunération que le logement et la table. S'adresser par lettres aux initiales G. O., bureau de l'Abeille. 20 déc—

DEMANDES.

On demande immédiatement un bon FLEURISTE pour une petite place de commerce. Emploi à l'année, $.0 par mois. Répondre de suite au Centralia Nursery, 99 Market St. Memphis, Ten. 16 mars—1 sem.

A LOUER.

A LOUER—La maison No 97 1/2, rue du Quartier, entre Bourbon et Dauphine. S'adresser No 94 rue de l'Esplanade.

A VENDRE.

A VENDRE, pour cause de départ, une grocerie et bar faisant de bonnes affaires dans le second district. S'adresser E. B., bureau de l'Abeille. 16mars—7j

A VENDRE.—50 JUMENTS dans les prix de $20 à $40. S'adresser, rue St. Charles, près de l'Exposition. 10 mars—7t

A VENDRE—Graine de coton (cotton seed hulls) délivrée sur voie de garage de chemins de fer.) E. COURRIBET, Encoignure Magnolia et Joséphine. 4 mars—1m

ANNONCES POLITIQUES.

TICKET RÉPUBLICAIN.

GOUVERNEUR, H. C. WARMOTH, de Plaquemines.

LIEUTENANT GOUVERNEUR, ANDR W HERO, JR., d'Orléans.

SECRÉTAIRE D'ÉTAT, JOHN F. PATTY, de Ste-Marie.

TRÉSORIER, B. F. FLANDERS, de Lafayette.

AVOCAT GÉNÉRAL, ROBERT RAY, de Ouchita.

AUDITEUR, JAMES FORSYTHE, de Catahoula.

Election 17 avril 1888.

Attendu que le parti républicain s'est voué à l'éducation de tout le peuple et est en faveur de toutes les tentatives qui pourront être faites pour placer l'instruction sur une base solide dans l'Etat de la Louisiane;

Attendu que la place de surintendant de l'instruction publique n'a pas de caractère politique;

Attendu que dans la personne de l'Hon. Joseph A. Breaux, de la paroisse Ibérie, nous reconnaissons un ami dévoué des intérêts de l'éducation en Louisiane, un conservateur à vues larges et libérales dont l'honnêteté, l'intégrité et la haute compétence ne sont contestées par personne, et dont l'élection assurera, par suite d'une justice égale, l'extirpation de l'ignorance dans toutes les classes, en dehors des questions de race, de couleur ou de servitude antérieure.

Résolu que nous engageons les électeurs républicains de cet Etat à accorder leurs suffrages à l'Hon. Jos. A. Breaux pour la place de surintendant de l'instruction publique.

PLATEFORME.

Nous, les représentants du parti républicain en Louisiane, réunis en Convention, déclarons que les résolutions suivantes sont l'énoncé des principes cardinaux du parti républicain de cet Etat.

Nous attestons notre dévouement aux doctrines essentielles et consacrées par le temps du républicanisme telles qu'elles sont énoncées dans la plateforme nationale du parti, adoptée par la Convention à Chicago, en juillet 1884, persuadés que l'exécution impartiale et la mise en vigueur de cette plateforme assureront efficacement le maintien des institutions libres et libérales et du gouvernement populaire.

Nous condamnons les tentatives au commerce libre de l'administration du Président Cleveland et l'organisation de la Chambre des Représentants à Washington qui a nommé pour speaker un champion du libre échange lequel a composé le comité des voies et moyens de manière à mettre en péril toutes les industries protégées du pays et spécialement celles de notre Etat—le sucre et le riz. Nous voyons avec étonnement nos représentants au Congrès voter pour l'organisation que nous condamnons.

Nous n'avons pas vu avec moins de surprise LA DERNIÈRE CONVENTION DÉMOCRATIQUE à Baton Rouge ignorer entièrement la question de protection pour nos industries, et, par sa cordiale adhésion au Président Cleveland, donner la preuve manifeste de sa sympathie pour les tendances pernicieuses de son administration, dangereuse pour la prospérité de notre Etat bien aimé et du peuple.

Croyant qu'il est du devoir du gouvernement national et du gouvernement d'Etat de favoriser et de protéger les intérêts agricoles et manufacturiers ainsi que les industries de l'Etat, nous nous engageons à faire tous nos efforts pour obtenir une législation qui sauvegarde le principe américain de la protection pour toutes nos industries, en dehors de toute considération de temps, de place ou de localité dans le but d'assurer au travail et au capital leurs droits et leurs privilèges et de les protéger contre la concurrence et l'intervention étrangère.

Nous dénonçons comme en complète contradiction avec l'esprit et l'essence des quatorzième et quinzième amendements à la Constitution des Etats-Unis les mesures de proscription adoptées par le gouvernement d'Etat dans les affaires politiques dans la mise en vigueur d'une loi d'élection corruptrice dans le but avéré de priver de leurs droits de libres citoyens américains.

Nous nous portons comme garants de l'adoption par le parti républicain d'une administration économique; nous condamnons le système en vertu duquel le parti démocratique entasse par suite de cette en faisant voter par le corps législatif des allocations iniques, injustes, hors de toute proportion avec les revenus de l'Etat.

Nous approuvons et acceptons le règlement de la Dette d'Etat, tel qu'il a été prévu par la Constitution de l'Etat et déclarons que le revenu, provenant de la taxe levée pour le paiement de l'intérêt sur cette dette, soit religieusement appliqué au but pour lequel il a été imposé et que la somme qui dépassera le fonds d'amortissement pour le rachat des bons d'Etat.

Nous insistons sur le maintien et la protection de nos levées publiques dans toute l'étendue de l'Etat et nous nous engageons à consacrer annuellement à cet objet tout l'argent qu'il sera nécessaire pour atteindre ce résultat, de telle sorte que notre population soit toujours protégée contre les inondations du Mississipi et de ses tributaires.

Nous approuvons la loi du Congrès qui alloue la somme de $15,000, chaque année, pour l'entretien des Stations d'agriculture dans les différents Etats. Nous recommandons à notre Législature d'Etat d'y ajouter la somme nécessaire pour atteindre le but requis, de façon à nous assurer les meilleures méthodes de culture de nos différents produits.

Nous applaudissons à l'engagement pris cordialement et loyalement par le parti républicain, pour l'éducation populaire sur une base solide et durable et nous requérons vivement nos représentants au Congrès de ne rien épargner pour obtenir l'adoption du Bill d'instruction de Blair.

Nous appelons de grand cœur l'immigration dans notre Etat, mais nous condamnons l'importation des travailleurs liés par un contrat, ce qui tend à abaisser les salaires des nôtres et à priver ces derniers d'un emploi qu'ils occupaient autrement.

Nous condamnons l'usage du labeur des "convicts" en dehors des travaux publics, et nous demandons qu'on ne le mette pas en concurrence avec le travail libre.

Le parti républicain est le parti des travailleurs et cherche, avant tout, à protéger le labeur de ces derniers contre la concurrence du travail des esclaves, des péons, des ouvriers européens engagés à travailler au rabais. Pour arriver à ce but, nous voulons qu'on lève des droits sur leurs produits, de façon que le travail américain reçoive toujours une ample compensation.

Nous déplorons les grèves comme funestes et produisant l'anarchie; nous recommandons l'arbitrage comme le moyen de conciliation qui doit être employé chez toute nation civilisée, pour ajuster les différends entre les patrons et les ouvriers.

Nous invitons nos concitoyens de la Louisiane, sans distinction de parti, à coopérer avec nous au maintien des intérêts sacrés de l'Etat dont nous sommes complètement dévoués, fiers et confiants dans l'arrivée au pouvoir du parti républicain, assurés dès mois d'avance, nous assurons à tout homme qui respecte et observe la loi, à toute industrie qui contribue à la prospérité de la Louisiane le juste encouragement que toute communauté s'honore de donner et qui lui assure la paix et le progrès.

16 mars—1 mois

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Emile Gamet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 22,407—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Veuve Emile Gamet, exécutrice testamentaire dans cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.

17mars—17.22.25

Succession de Sarah J. Goodrich.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 23,550—Division—Attendu que Gabriel Villeré, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Sarah J. Goodrich, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons (s'il en est) pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.

17mars—17.22.25.

Succession de Claude V. Andry.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 6,909—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par H. Albert Andry, administrateur de la dite succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.

17 mars—17 22.25

Succession de P. G. Gibert.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23 475—Division D—Attendu que Mme Noemie Victoire Gibert a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Pierre Gustave Gibert décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.

9 mars—9,12,17

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

ATTRACTION IMPORTANTE.

Propriétés Commerciales

—Situées dans le—

CENTRE DE LA VILLE,

—ET—

Placements très Avantageux,

Rue Gravier, face aux

United Cotton Buildings.

—AUSSI—

Différents Lots et Diverses Résidences,

Rues Dryades, Gravier et Union.

Une Résidence confortable

Rue du Camp.

Deux Ilets de Terre de Choix

Avenue St-Charles, face au Parc Audubon.

—ET—

Huit Magasins en Briques à Trois Etages,

Rue North Peters, face au fleuve Mississipi et touchant au

Queen and Crescent Depot,

Dans le Troisième District.

Vente Positive en Partage à l'Encan,

A un Long Crédit et à un Faible Taux d'Intérêt.

Benjamin Newgass et autres contre Betty Newgass et autres.

No 21,630—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

VENTE EN PARTAGE.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 24 mars 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu de divers jugements rendus dans l'affaire ci-dessus, le 2 et le 22 septembre 1887, et d'un ordre en date du 16 février 1888, par l'Hon. Francis A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, il sera vendu à l'encan les propriétés de valeur ci-après, savoir:

PROPRIÉTÉS DANS LE PREMIER DISTRICT.

PROPRIÉTÉ RUE GRAVIER.

Dix lots de terre avec améliorations dans l'îlet borné par les rues Gravier, Commune, Baronne et Dryades, décrits comme ci-après:

1° La résidence en briques à deux étages No 209 rue Gravier. Le lot est désigné comme No 2 et mesure 29 pieds 4 pouces de face à la rue Gravier sur 147 pieds 1 pouce 3 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 3, et de 146 pieds 1 pouce 4 lignes sur la ligne latérale opposée, avec une profondeur dans le fond de 29 pieds 9 pouces 2 lignes. Cette propriété est louée à bail par M. A. Mercadal jusqu'au 31 août 1888, au taux de $40 par mois.

2° Les Crescent Stables, No. 211 rue Gravier, composé d'un édifice en briques à deux étages. Le lot est désigné comme No 3, et mesure 29 pieds 5 pouces de face à la rue Gravier, sur 29 pieds 6 pouces 4 lignes de largeur sur la ligne latérale la plus rapprochée de la rue Dryades, et une profondeur de 147 pieds 1 pouce 3 lignes, et sur l'autre ligne latérale. Cette propriété est louée à bail à M. A. E. Ravain jusqu'au 30 septembre 1888, à raison de $55 par mois.

3° Les écuries doubles à deux étages en briques Nos. 213 et 215 rue Gravier. Le lot ou portion de terre mesure 54 pieds 4 pouces de face à la rue Gravier, sur une profondeur de 149 pieds 11 pouces sur l'autre ligne latérale, et une profondeur de 54 pieds 9 pouces dans le fond. Cette propriété est louée à bail jusqu'au 30 septembre 1888, à William B. Leonard, à raison de $100 par mois.

4° La bâtisse en briques à quatre étages No 217 rue Gravier. Le lot est désigné comme No 8 et mesure 27 pieds 2 pouces de face à la rue Gravier, sur 100 pieds de profondeur, et 27 pieds 4 pouces dans le fond. Le tout plus ou moins. Cette propriété est louée à bail jusqu'au 30 septembre 1888, à MM. Briede & Co., à raison de $75 par mois.

5° Les maisons de résidence en briques à deux étages et demi, Nos 219 et 221 rue Gravier. Les lots sont désignés comme Nos 3 et 4; ils se touchent et mesurent chacun 20 pieds 6 pouces de face à la rue Gravier, 20 pieds 6 pouces de profondeur dans le fond, sur 100 pieds 2 pouces sur la ligne ... du lot No 4 la plus rapprochée de la rue Baronne, 100 pieds 5 pouces 2 lignes sur la ligne qui la divise des lots Nos 3 et 4, et 100 pieds 7 pouces 4 lignes sur la ligne latérale du lot No 3 la plus rapprochée de la rue Dryades. Les maisons sont louées à bail, jusqu'au 30 septembre 1888, à Mme S. Wright et Mme D. Gamble, à raison de $22 par mois chacune.

6° Les deux lots vacants 61 et 63 rue Dryades, désignés ensemble par la lettre B et portion de lot mesurant ensemble 52 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Dryades, 49 pieds 11 pouces 2 lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Gravier, et 109 pieds 7 pouces sur la ligne du côté de la rue Commune.

7° Le lot vacant No 65 rue Dryades (contigu au lot ci-dessus) désigné comme lot C, mesure 21 pieds de face à la rue Dryades sur 43 pieds 6 pouces et 1 ligne de profondeur entre lignes parallèles.

8° La bâtisse à un étage No 89 rue Dryades, dans l'îlet borné par les rues Dryades, Baronne, Gravier et Union. Le lot est désigné comme No 11 et mesure 34 pieds 1 pouce de face à la rue Dryades, 33 pieds 6 pouces de largeur au fond sur 96 pieds 11 pouces de profondeur sur la ligne qui le divise du lot 12 et 93 pieds 2 1/2 pouces sur la ligne qui le divise du lot No 12. Les améliorations servent comme atelier et bureau.

9° La maison double à deux étages à deux corps de logis en briques, Nos 67 et 67 1/2 rue Union dans le même îlet que ci-dessus. Le lot mesure 34 pieds 10 pouces de face à la rue Union sur une profondeur de 90 pieds entre lignes parallèles.

10° Le lot de terre vacant No 103 rue Dryades, dans l'îlet borné par les rues Dryades, Union, Baronne et Perdido, mesurant, en mesure anglaise, 35 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à la rue Dryades, 97 pieds 6 pouces plus ou moins en profondeur sur la ligne du côté la plus rapprochée de la rue Union, 92 pieds 2 pouces et 1 ligne plus ou moins en profondeur sur la ligne la plus rapprochée de la rue Perdido et 35 pieds 2 pouces de large dans le fond: pas loué

11° La maison à double corps de logis à un étage, No 105 rue Dryades, dans le même îlet que le lot ci-dessus. Le lot est décrit comme mesurant en mesure anglaise 37 pieds 6 pouces de face à la rue Dryades 27 pieds 11 pouces 3 lignes de large sur sa ligne du fond, sur 111 pieds de profondeur sur la ligne qui le divise de la propriété appartenant actuellement ou anciennement à Mme R. Lamesse, et sur le côté le plus rapproché de la rue Perdido, il a une première profondeur de 36 pieds sur une ligne oblique qui commence de façon qu'à cette distance la largeur du dit lot est réduite à 30 pieds 4 pouces; puis de là il a une profondeur de 8 pieds 10 pouces et 4 lignes, et de 25 pieds 6 pouces et 4 lignes sur une ligne courant perpendiculairement à la rue Dryades jusqu'à la ligne de frontière de la propriété appartenant anciennement à Marie H. Bastienne; auquel point il forme un angle droit de façon à réduire la largeur du dit lot à 27 pieds 11 pouces et 3 lignes; et ensuite il a une profondeur de 34 pieds 5 pouces et 4 lignes sur la ligne qui le divise de la dite propriété de Marie H. Bastienne jusqu'à ce qu'il atteigne la ligne de fond. Cette propriété est louée à Mme Henri à raison de $15 par mois.

RÉSIDENCE RUE DU CAMP.

12° La résidence en briques à trois étages No 240 rue du Camp, dans l'îlet borné par les rues Camp, Magazine, St. Joseph et Delord. Le lot est désigné comme No 5, et mesure, en mesure américaine, 24 pieds de face à la rue du Camp sur 116 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, borné au fond par une allée commune 11 pieds de large ouvrant sur la rue Delord. Cette propriété est occupée par Mme A. Powers, et est louée jusqu'au 30 septembre 1888 à raison de $45 par mois.

La propriété est contiguë à la belle résidence du Dr E. A. Murphy et fait presque face à ces beaux édifices "La Bibliothèque Howard" et le "Collège Newcomb".

13° La propriété en bois à deux étages No 72 rue Erato, dans l'îlet borné par les rues Erato, Thalie, Tchoupitoulas et St Thomas, est désigné comme lot No 21, et mesure 26 pieds de face à la rue Erato, sur une profondeur de 80 pieds.

Cette propriété est louée à Mme Killeen à raison de $8 par mois.

14° Le triangle vacant ou îlet dans le Premier District de cette ville, borné par les rues Prytanée, Uranie et Félicité, désigné comme îlet No 206, et mesurant 21 pieds de face à la rue Prytanée sur une profondeur de 81 pieds sur un côté et 85 pieds sur l'autre. C'est pas entouré. Il se trouve directement en face du "Eagle Hall", la grocerie de Jas Wilson & Co., et entre la résidence de Chas Newman, Esq. et le "St-Anna Home". C'est un admirable site pour un parc pour y détailler des rafraîchissements ou pour un stand professionnel.

PROPRIÉTÉS DANS LE SIXIÈME DISTRICT.

15° Cet îlet de terre désirable avenue St-Charles à la jonction du Parc Audubon, et est borné par l'avenue St-Charles, les rues Calhoun et New et l'avenue Boulevard; il mesure une façade totale de 227 pieds 10 pouces et 8 lignes de face à l'avenue St-Charles, 227 pieds 3 pouces sur la rue New, 289 pieds 10 pouces et 6 lignes sur la rue Calhoun et 345 pieds 8 pouces et 6 lignes de face sur le Parc Audubon et se trouve immédiatement à la grande entrée qui conduit à ce lieu de promenade; les terrains sont naturellement très élevés et se dessèchent par eux-mêmes, et les environs sont parmi les plus beaux sur l'avenue St-Charles, et fait face à la belle résidence du colonel Hunton et de Mme Gomila et sera offert dans son entier ou subdivisé en plusieurs sites pour bâtir, ainsi qu'on le demandera.

16° Le splendide îlet de terre élevé contigu à celui décrit ci-dessus, borné par les rues New, Calhoun, Benjamin et le Parc Boulevard; il mesure 228 pieds 8 pouces de face à la rue New, 233 pieds 10 pouces et 6 lignes et 4 lignes de face à la rue Calhoun et 233 pieds 9 pouces de face sur le Parc Audubon. Cet îlet sera offert subdivisé en quarts ou en portions moindres ainsi que le désireront les acheteurs.

PROPRIÉTÉ TROISIÈME DISTRICT.

Huit magasins en briques à trois étages dans l'îlet borné par les rues North Peters, Chartres, St-Ferdinand et Montégut, étant le même îlet dans lequel est compris le Grand Dépôt du Northeastern Railroad, Queen & Crescent Route—et les immenses bâtisses et le Crescent Jute Manufacturing Co., et faisant face au fleuve Mississipi avec le Morgan, Texas & Pacific et le Northeastern roads passant devant, offrant une rare occasion d'obtenir de splendides sites pour entrepôt ou manufactures, lesquels magasins sont décrits en détail comme suit, à savoir:

17° Le magasin No 124 rue North Peters coin de la rue St. Ferdinand, et désigné comme lot No 1, et mesure 24 pieds 5 pouces et 3 lignes de face à la rue North Peters sur 100 pieds de profondeur et face à la rue St. Ferdinand et borné au fond par une allée commune ouvrant sur la rue St. Ferdinand.

Cette propriété est louée à Mme Jolly à raison de $18 par mois.

18° Le magasin No 125 rue North Peters contigu au magasin ci-dessus, et désigné comme lot No 2 et mesure 23 pieds 5 pouces et 2 lignes de face à la rue North Peters sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles et est borné au fond par une allée commune ouvrant sur la rue St Ferdinand. Cette propriété est louée à Mme J. Swan à raison de $15 par mois.

19° Le magasin No 126 rue North Peters adjacent au précédent, est désigné comme lot No 3 et mesure 23 pieds 5 pouces et 2/8 de face à la rue North Peters sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et est borné au fond par une allée commune de 17 pieds 5 pouces de large ouvrant sur la rue St. Ferdinand. Cette propriété rapporte $10 par mois.

20° Le magasin No. 128 rue North Peters est désigné comme lot No. 5 et mesure 23 pieds 5 pouces et 2/8 de face à la rue North Peters, sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles, et est borné au fond par une allée commune de 17 pieds 5 pouces de large, ouvrant sur la rue St. Ferdinand. Cette propriété est louée à Hugh Cain, à raison de $18 par mois.

21° Le magasin No 130 rue North Peters; est désigné comme lot No 7 et mesure 26 pieds 1 pouce de face à la rue Peters, sur une profondeur de 100 pieds, entre lignes parallèles, et est borné au fond par une allée commune ouvrant sur la rue St-Ferdinand. Cette propriété est louée à M. Schilling à raison de $12 par mois.

22° Le magasin No 131 rue North Peters, adjacent au précédent. Le terrain mesure 22 pieds 8 pouces de face à la rue North Peters sur 134 pieds 8 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue St-Ferdinand et 133 pieds 10 pouces et 1 ligne sur l'autre côté; la dite portion de terre est composée du lot No 1 et le morceau de terre au fond ayant une profondeur de 7 pieds. Cette propriété est louée à Mme Roth à raison de $15 par mois.

23° Le magasin No 132 rue North Peters adjacent au précédent. Le terrain mesure 22 pieds 5 pouces de face à la rue North Peters, 22 pieds 4 pouces et 1 ligne de largeur au fond sur 134 pieds 3 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue St Ferdinand et 133 pieds 10 pouces et 1 ligne sur l'autre côté; la dite portion de terre est composée du lot No 2 et du morceau de terre au fond ayant une profondeur de 7 pieds. Cette propriété est louée à Mme Rowald à raison de $16 par mois.

24° Le magasin No 133 rue North Peters, adjacent au précédent. Le lot est désigné par le No 3 et mesure, en mesure anglaise, 22 pieds 5 1/2 lignes de face à la rue North Peters, sur 96 pieds 10 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne de côté qui le divise du lot No 2, et 96 pieds 5 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 4.

Conditions de la vente—Un quart ou plus comptant et la balance à un crédit de Un, Deux et Trois ans ou moins, à l'option des acquéreurs (à l'exception des deux îlets avenue St. Charles qui seront de un tiers ou plus comptant et la balance à un crédit de un et deux ans avec seulement 6 pour cent d'intérêt par an), en billets des acquéreurs subdivisés en coupons si cela est requis, et portant intérêt de 6 pour cent seulement de la date jusqu'à paiement, et garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur sur la propriété vendue; les actes de vente devant renfermer toutes les clauses de garantie usuelles incluant celles de frais d'avocat à 5 pour cent en cas de procédures, l'assurance sur les améliorations et le transfert des polices, etc.; les acquéreurs assumeront le paiement au-dessus des montants de leurs enchères de toutes les taxes dues et exigibles pendant cette année 1888, et déposeront 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs par devant Félix J. Dreyfous, Esq., notaire public, No. 21 Passage de la Bourse.

22fév—22.26—3.10.17.24mars

ANNONCE JUDICIAIRE.

Diamants.--Bijouterie, Bibliothèque et effets mobiliers

Succession de Francisco P. Martinez.—No 22,271.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—MARDI 20 mars 1888, à 11 heures A. M., au local No 8 rue Carondelet, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 27 février 1888, il sera vendu à l'encan—

10 boîtes ouvrages divers. 1 lot de peau de veau, 1 bureau.

Effets mobiliers, Argenterie et plaqué. Un lot de bijouterie et une collection de Solitaires et groupes de diamants, se composant de bagues, boutons et autres bijoux. Le tout conformément à l'inventaire enregistré.

Conditions: Comptant avant livraison.

On peut examiner la collection ci-dessus deux jours avant la vente en s'adressant aux encanteurs.

8 mars—8,11 17,13 19,20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage double

Sur la rue Cleveland, (anciennement Gasquet.)

Succession de Susannah O'Brien.

No 22,974—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau 17 rue Carondelet—SAMEDI, 24 mars 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 13 janvier 1888, il sera vendu à l'encan—

Le Cottage double No 139 rue Gasquet ou Cleveland, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gasquet ou Cleveland, Canal, Derbigny et Roman; le lot est le No 28 et mesure 27 pieds de face sur la dite rue Cleveland, sur 109 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur, entre lignes parallèles;—il y a quelque 9 chambres dans le double corps de logis, 2 citernes, etc., trottoir neuf devant, à proximité du marché, des églises, des écoles et des chemins de fer; un joli site pour de bons locataires.

Conditions—Comptant. 10 pour cent déposé au moment de la vente.

Acte de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Benjamin Ory, notaire public.

19 fév—19 26—mars 3 10 17 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le contenu d'un magasin de chaussures, meubles et autres effets.

Succession de Philip Schaefer.

No 23,150—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau 17 rue Carondelet—MERCREDI, 21 mars 1888, à 11 a. m., au local No 63 rue Patterson, Alger, 5me District, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 7 mars 1888, il sera vendu à l'encan—

Le fonds du magasin de chaussures bien assorti, étagères, vitrines, etc., et un lot de meubles de maison et autres effets. Le tout conformément à un inventaire déposé en mon bureau.

Conditions—Comptant avant livraison.

8mars—8 11 17 21.

Propriété améliorée de choix

—ET—

Site pour bâtir

AVENUE NAPOLEON.

Succession du Dr J. R. Walker.

No 23,030—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 17 mars 1888, à midi à la Bourse des Encanteurs rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 13 février 1888, il sera vendu à l'encan la propriété de valeur suivante, à savoir:

Quatre lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Napoléon, les rues Berlin, Colisée et Perrier, désignés comme lots Nos 1, 2, 3 et 4 de l'îlet No 43. Les dits lots Nos 1, 2 et 3 mesurent chacun 28 pieds 7 pouces de face à l'avenue Napoléon sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le lot No. 1 formant le coin de l'avenue Napoléon et de la rue Colisée, et le lot No 4 mesure 28 pieds 6 pouces de face à l'avenue Napoléon sur 120 pieds de profondeur.

Conditions.—Un tiers comptant et la balance en deux paiements égaux à un et deux ans de crédit de la date de la vente avec intérêt de 7 pour cent par an garanti par hypothèque spéciale et lien du vendeur et toutes les clauses de garantie usuelles, assurance et transfert de polices, frais d'avocat, etc.; l'acquéreur devra assumer le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1888, et déposera 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais des acquéreurs pardevant George C. Préot, Esq., notaire.

15 fév—16.25—mars 3,10.17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Petit cottage No 487 rue Gravier.

Succession de John Janeway.

No 20,671—Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 7 avril, 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, daté le 2 mars 1888, il sera vendu à l'encan,—

Le cottage No 487 rue Gravier, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gravier, Commune, Miro et Tonti. Le lot est le No. 2 et mesure 30 pieds 3 pouces de face rue Gravier sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le cottage est recouvert en ardoises, a 2 chambres, cuisine et citerne détachées et grande cour sur le côté et au fond; la propriété est louée par mois.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un crédit d'un et deux ans, avec intérêt de 8 pour cent, liens du vendeur et toutes les clauses de garanties usuelles; l'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues en 1888, et déposera 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Jas. Fahey, Esq., notaire.

6 mars—17 24 31—avril 7

PAR LE CONSTABLE.

Phillip J. Carraher vs Mme Veuve Mary Ward.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans—No 13,812—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 152 rue Lafayette, entre St Charles et Carondelet, le MARDI, 27 mars 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison d'après inventaire enliassé en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FENDEL HORN, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

17 mars—17 20 27

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés foncières de valeur.

Magasins et Résidences

Rue du Canal.

Cottages de choix pour résidences,

Près du Coliseum Park.

RÉSIDENCE ATTRAYANTE,

Dans la rue Jackson.

Excellents placements dans d'autres localités.

Vente judiciaire à l'encan.

Succession de FRANCISCO P. MARTINEZ.

No. 22,271.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 31 mars 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 6 février 1888, il sera vendu à l'encan, dans l'affaire ci-dessus, les propriétés de valeur qui suivent:

1° Le cottage double, Nos 170 et 172 rue Terpsichore, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Terpsichore, Melpomène, Magazine et Camp. Le terrain se compose du lot No 12 et de partie du côté de la rue du Camp du lot désigné par la lettre B. de sorte que le lot mesure une façade totale d'environ 33 pieds 10 pouces sur la rue Terpsichore, sur une profondeur d'environ 127 pieds 10 pouces.

Le cottage est en retrait (éloigné de la rue) avec une grille en fer sur la façade, à une aile à deux étages, ainsi qu'une bâtisse à deux étages à travers le fond. La propriété est louée à bail par MM. W. H. Chesnee et George A. Hoffman, à raison de $30 par mois pour chaque côté, en vertu d'un bail devant expirer le 30 septembre 1888, faisant en tout $720 par an.

2° Le cottage simple, No. 174 rue Terpsichore, dans le même îlet, et touchant à la propriété ci-dessus décrite. Le terrain se compose de partie du lot désigné par la lettre B sur la ligne latérale vers la rue du Camp, et mesure une façade totale d'environ 51 pieds 4 pouces 3 lignes de face à la rue Terpsichore, sur environ 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur.

Le cottage a un étage avec mansarde, une grande galerie de façade, un grand vestibule dans le milieu. Il est occupé et loué à bail jusqu'au 30 septembre 1888, par M. F. S. Neustadt, à raison de $35 par mois.

3° La propriété de résidence et pour affaires située au coin sud-est des rues Girod et Franklin, dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Girod, Franklin, Bassin et Julia. Le lot est désigné par le No 46 et mesure environ 28 pieds 8 pouces 4 lignes de face à la rue Girod, environ 28 pieds 9 pouces 5 lignes de largeur dans le fond, sur environ 110 pieds de profondeur et face à la rue Franklin.

Il y a au coin une bâtisse à un étage, employée pour ses affaires par D. L. Neuberger, qui la loue à bail jusqu'au 30 septembre 1888 à raison de $8 par mois. Dans le fond du terrain, il y a une maison à deux étages en bois, désignée comme Nos 221 et 223 rue South Franklin, louée à Mme J. Prather à raison de $11 par mois.

MAGASIN DOUBLE DE CHOIX RUE DU CANAL.

4° Le magasin double en briques à quatre étages, No 52 rue du Canal et No 71 rue de la Commune.

Le terrain se compose de deux lots dans le 1er district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Commune, Tchoupitoulas et Magazine. Les dits lots sont désignés par les Nos 23 et 9. Ils se touchent et mesurent comme suit: Le lot No 23 mesure environ 25 pieds 5 pouces de face à la rue de la Commune, environ 25 pieds 3 lignes sur la ligne du fond le divisant du lot No 9, sur environ 70 pieds 1/2 ligne sur la ligne latérale du lot No 22, et environ 72 pieds 3 pouces 6 1/4 lignes sur l'autre ligne latérale. Et le lot No 9 mesure environ 25 pieds de face à la rue du Canal, environ 25 pieds 3 lignes sur la ligne du fond, sur une profondeur d'environ 72 pieds 3 pouces 6 1/4 lignes sur la ligne latérale du lot No 23, et environ 70 pieds 1/2 ligne sur la ligne latérale du lot No 10.

Ces magasins sont occupés et loués à bail, jusqu'au 30 septembre 1888, par MM. Wm. Konig et Dwyer, marchands de variétés (Non Dealers), à raison de $225 par mois.

LA RANGÉE DE BATISSES RUE DU CANAL, DE LA RUE DU BASSIN A LA RUE FRANKLIN.

Magasins et maisons de résidence.

5° Six terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Douane, Bassin et Franklin, désignés par les Nos de 1 à 6, et mesurant comme suit:

Le terrain No 1 forme l'angle des rues Canal et Bassin. Il mesure environ 25 pieds 7 pouces et 1 ligne de façade rue du Canal, sur environ 97 pieds 10 pouces de profondeur et de façade rue du Bassin, s'étendant en arrière jusqu'à une allée commune de 4 pieds de largeur ouvrant sur la rue Bassin. Le dit terrain est désigné par le No 227 de la rue du Canal, et est loué et occupé par M. Felix comme magasin de meubles, jusqu'au 30 septembre 1888, au taux de $55 par mois.

Le terrain No 2 est contigu au premier et mesure environ 25 pieds 7 pouces de façade rue du Canal sur une profondeur d'environ 97 pieds 10 pouces, s'étendant à l'arrière jusqu'à et faisant face à une allée commune de 4 pieds de largeur, ouvrant sur le Bassin. Les améliorations sont désignées par le No 229 de la rue du Canal et louées et occupées à Mme M. A. Gier, $40 par mois.

Le terrain No 3 est contigu au dernier et mesure environ 25 pieds 7 pouces de façade rue du Canal sur environ 101 pieds 10 pouces de profondeur, s'étendant à l'arrière jusqu'à l'allée Commune de 4 pieds de largeur, ouvrant rue du Bassin. Les améliorations sont désignées par le No 231 de la rue du Canal et occupées par le Dr W. C. Wilson, $50 par mois.

Le terrain No 4 touche au dernier et mesure environ 25 pieds 7 pouces de façade rue du Canal sur environ 101 pieds 10 pouces de profondeur, s'étendant à l'arrière jusqu'à une allée commune de 4 pieds de largeur, ouvrant rue Franklin. Les améliorations sont désignées par le No 233 de la rue du Canal louées et occupées par Mme E. Legon jusqu'au 30 septembre 1888, $50 par mois.

Le terrain No 5 forme le coin des rues Canal et Franklin, et mesure environ 26 pieds 7 pouces et 1 ligne de façade rue du Canal, sur environ 97 pieds 10 pouces de profondeur et de façade rue Franklin, s'étendant à l'arrière jusqu'à une allée commune de 4 pieds de largeur et ouvrant rue Franklin. Les améliorations sont désignées par le No 235 de la rue du Canal et sont louées et occupées par Mme de la Merz jusqu'au 30 septembre 1888, $50 par mois.

Le terrain No 6 touche aux cinq autres décrits ci-dessus et mesure environ 26 pieds 1 pouce de façade sur chacune des rues Bassin et Franklin, sur une profondeur, traversant le carré d'une rue à l'autre, d'environ 127 pieds 11 6/8 d'îlet de ligne, 2 lignes. Les améliorations sont désignées par le No 13 de la rue North Bassin.

6° La propriété cottage No 129 de la rue St-André. Quatrième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues St-André, Ste-Marie, Chippewa et Annonciation. Le terrain est désigné par le No 20 et mesure 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de façade rue St-André sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur; elle est louée à John Jenny jusqu'au 30 septembre 1888, $17 par mois.

MAISON DE RÉSIDENCE RUE JACKSON.

7° La spacieuse et séduisante maison de résidence avec terrain, No 132 rue Jackson, quatrième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Jackson, Philippe, Laurel et Annonciation. Le terrain se compose des lots 6 et 7 et d'une partie du lot 8, qui mesurent comme suit: Les lots 6 et 7, chacun 31 pieds 11 pouces 2 lignes de façade rue Jackson, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, et la partie du lot 8, environ 17 pieds 11 pouces 2 lignes de façade rue Jackson, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le tout s'étendant à l'arrière à une allée commune de 9 pieds 10 pouces 3 lignes de largeur. Le terrain est admirablement entretenu; il y a gazon, arbres d'ornement et en fleurs. La bâtisse est à distance de l'avenue; est de construction moderne, belle à l'intérieur et possède tous les agréments désirables. Elle est vaste et convenable pour une grande famille.

8° L'élégante écurie à deux étages dans le même carré d'îlet. Le terrain se compose des lots 11 et 12 se touchant et mesurent chacun 30 pieds de façade rue Laurel sur 159 pieds 8 pouces 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles; chacun des dits lots ayant une façade et pour bornes au fond sur l'une des deux allées communes qui s'étendent à travers le dit carré d'îlet de la rue Laurel à la rue Annonciation.

9° Deux terrains à Carrollton, Septième district, carré d'îlet borné par les rues Anne, Esther, Clinton et Millaudon, désignés par les Nos 7 et 8, se touchent et mesurent, chacun, 30 pieds de façade rue Anne, sur 142 pieds 8 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

10° La moitié indivise dans trois terrains avec améliorations dans le Premier district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Calliope, Magnolia, Euphrosine et Clara, désignés par les Nos 5, 6 et 22; ils mesurent comme suit: Les terrains 5 et 6 se touchent et ont, chacun, 24 pieds 2 pouces de façade rue Calliope, sur 101 pieds 8 pouces et 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles; une partie des améliorations consiste en une maison en bois et une citerne pour locataire Martin Wanner dont le bail à $15 par mois expire le 31 mai 1888, pour le terrain No 5; et à $5 par mois pour le terrain No 6, le 30 septembre 1888.

Le terrain No 22 mesure 29 pieds de face à la rue Magnolia sur 126 pieds 7 pouces et 2 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Les trois terrains ci-dessus décrits sont situés dans le carré d'îlet faisant face à la gare du chemin de fer Jackson.

CONDITIONS DE LA VENTE.

Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs; le reste à un crédit de un et deux ans, en billets des acquéreurs, portant intérêt de 7 pour cent par an du jour de l'adjudication jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque, spéciale et privilège du vendeur sur la propriété vendue ainsi que toutes les clauses usuelles de sécurité, comprenant le pacte du "non aliénando", la clause de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour la perception des billets; assurance des bâtiments et les polices d'assurance transférées de toutes les améliorations transférées, les acquéreurs assumant le paiement en sus du prix d'adjudication de toutes les taxes sur les dites propriétés pour l'année 1888 et devant faire un dépôt de 10 pour cent comptant du prix de la vente au moment de l'adjudication.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Robert P. Upton, notaire, 5 Allée Commerciale.

25 fév—25—mars 3 10, 17, 24 31.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Jos. Barrangue Jr vs. ses créanciers—No 23,482 Division B—Ordre de Cour—La cession des biens du pétitionnaire Joseph Barrangue Jr est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit tenue pardevant Ferdinand Kirchner, notaire, le JEUDI, 5me jour d'avril 1888, pour nommer un syndic et voter sur le sujet de cette pétition et sur le répit demandé par l'insolvable, et sur telles autres affaires qui pourraient être proposées devant la dite réunion; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues; et que George Théard, Esq., avocat, soit et est nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 2 mars 1888.

(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.

Pour copie conforme.

JAS. D. RANKIN, Député greffier.

4mars—8f au 5avril

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

Habitation sucrière de valeur reconnue comme une des plus Belles propriétés de la Louisiane

Et désignée sous le nom de

BOY BLUE PLANTATION,

DANS LA PAROISSE STE-MARIE,

Installée de la manière la plus complète et dans un magnifique état de culture.

Marchandises et coffre-fort en fer.

—AUSSI—

La belle résidence en briques à trois étages,

No 206 rue St-Charles,

Entre Julie et St-Joseph.

Succession de Joseph H. Oglesby.

No. 23,261.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur. Bureau No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 31 mars 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, Nouvelle Orléans, Lne, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 25 février 1888, il sera vendu à l'encan:

"A." Une certaine portion de terre ou plantation sucrière, située sur la rive droite descendante de la rivière Atchafalaya, au-dessous de la ville de Patterson, dans la paroisse Ste-Marie, connue et désignée comme le "Boy Blue Plantation," ayant une façade sur la dite rivière d'environ trente (30) acres sur une profondeur d'environ 40 arpents, bornés en haut par les terres de L. S. Clarke & Bro, en bas par les terres de John M. Pharr, et en face par la rivière Atchafalaya; il y a six cent vingt-sept (627) acres en culture, garantis sur tous points par une magnifique levée, ensemble avec une machine à dessèchement de premier ordre. Deux cents acres de souches de première année, soixante dix acres de cannes plantées l'automne dernier, et assez du plant de cannes pour commencer quatre-vingts acres que l'on plante en ce moment, avec tous les ilots et toutes les améliorations qui s'y trouvent, consistant en un moulin à trois cylindres toit en ardoises, une grande sucrerie, un "double geared Niles", 4 1/2 pieds, avec régulateur hydraulique à pression de McDonald, un "shredder" national de cannes qui est joint, une machine de sucrerie avec cylindre de 18 pouces, d'une portée de 4 pieds et demi. Un bouilleur de bagasse Sutcliffe avec "Taylor's improved Fender", six chaudières bouilloires à deux flues, une machine à soufrer de Wood & Schaffer, un équipage à vapeur complet, comprenant 6 clarificateurs et 3 évaporateurs, avec capacité (tank capacity) de trois mille gallons de sirop, et avec tous les tuyaux, toutes les pompes, toutes les connexions, etc., nécessaires. La sucrerie a une capacité de trente mille livres de sucre en 24 heures.

2° Une grande, spacieuse et confortable résidence avec dépendances, remises, écuries, &c.

3° Une plantation, écurie et grenier à foin pouvant tenir 50 mulets et 75 charretées de foin.

4° Une maison pour le mulâtre ayant une capacité de 3000 barils.

5° Une forge et un entrepôt.

6° Un magasin.

7° Un magasin d'habitation.

8° Deux maisons confortables pour économes.

9° Une maison de pension pour plantation.

10° Quatre grandes maisons doubles et 25 maisons simples pour ouvriers.

Quarante trois mulets, quatre charrettes à quatre mulets, treize charrettes pour trois mulets, un wagon pour quatre mulets, une charrette pour l'eau, deux charrettes simples, dix sept charrues pour deux mulets, dix charrues pour un mulet, cinq charrues pour quatre mulets, deux charrues Advance pour quatre mulets, deux charrues Advance No 12, trois cultivateurs Disc, un cultivateur de "Mellon", un distributeur fertilisateur, deux machines pour fouiller les souches, deux Johnson Flokas, deux herses à dents, trente cinq sarcloirs, cinq bêches, six pelles, six haches, six crochets Briar, cent coutelas, quarante couteaux pour cannes, un lot d'outils de forgeron, un cross cut saw, quarante jeux d'engrenages, etc. cinquante barils de maïs, cinquante sacs d'avoine, soixante charretées de foin, un réservoir pour sirop, un Block & Fall de 1 1/2 pouce, un lot d'outils, installations, huile, etc. pour machine, dix tonnes de tankage, un gas pipe cutter ..., vingt jeux de tireurs doubles, huit barils de chaux, neuf ... soufre, un jackscrew, vingt chariots, une brouette pour le bois, ... 5000 briques et un grand nombre d'autres articles appartenant à une plantation de valeur de première classe.

Aussi, en même temps et au même endroit.

Le stock de marchandises, coffre-fort, etc., contenus dans le magasin sur la dite plantation seront vendus pour du comptant.

"B" La grande et élégante résidence en briques à trois étages avec une véranda en fer et désignée comme le No 206 rue St Charles, dans l'îlet borné par les rues St-Charles, Julie, St-Joseph et le Camp. Le terrain mesure 38 pieds de face à la rue St Charles sur 172 pieds de profondeur, mesure américaine.

Conditions de la vente pour la plantation.—Un tiers comptant; le reste à 1, 2 et 3 ans en billets divisés en telles parties que les héritiers le pourront décider, garantis par hypothèque et le privilège du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an, de leur date jusqu'à parfait paiement. Les améliorations devront être assurées et les polices d'assurance transférées, etc., avec toutes les clauses de garantie usuelles ... Les taxes de 1888 devront être payées par les acquéreurs en sus du prix d'adjudication.

Conditions pour la résidence rue St-Charles—Un tiers comptant, balance à 1 et 2 ans de crédit en billets divisés en telles parties que les héritiers le pourront décider, garantis par le privilège du vendeur et hypothèque spéciale, portant 8 pour cent d'intérêt par an, de leur date jusqu'à parfait paiement. Les améliorations devront être assurées et les polices d'assurance transférées ... du vendeur, avec toutes les clauses de sécurité ordinaires, les frais et honoraires d'avocat. Les taxes dues en 1888 devront être assumées par les acquéreurs en sus du prix d'adjudication.

Actes de vente aux frais des acquéreurs devant Charles T. Soniat, notaire.

Un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de l'adjudication.

29 fév—29—10,17,24,31, mars

Succession de Duncan F. Kenner.

No 21,664—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

La propriété de choix et attrayante

—CONNUE COMME LA—

RÉSIDENCE BRINGIER,

Occupant toute la façade de l'îlet sur la rue Carondelet, entre Melpomène et Terpsichore.

Avec façades sur les rues Baronne, Melpomène et Terpsichore.

Intérêt dans la Presse à Coton Southern.

Terrain rue St. Philippe.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur—Bureau No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 7 avril 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St. Charles, en vertu de trois ordres de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite Division "B", actuellement absent sur congé, datés respectivement le 28 déc. 1887 et le 3 et 9 janvier 1888, et avec consentement des parties intéressées, il sera vendu à l'encan:

1° Une portion de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Carondelet, Baronne, Terpsichore et Melpomène, et connue comme la "résidence Bringier", et mesurant 255 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la rue Carondelet, 383 pieds 6 pouces sur la rue Melpomène, 212 pieds 3 pouces sur la rue Terpsichore et 120 pieds de face sur la rue Baronne.

Le tout devant être subdivisé en terrains et vendu conformément à un plan exposé à la Bourse des Encanteurs.

2° La trente-deuxième partie indivise de ces îlets de terre et les bâtisses qui s'y trouvent, connu comme le "Southern Cotton Press" à savoir:

(a) Un îlot de terre dans le Premier district de cette ville, borné par les rues Willow, Poydras et Lafayette; et

(b) Un autre îlet de terre situé dans le même district borné par les rues Poydras, Willow, Lafayette et Ste Adeline.

3° Un lot de terre irrégulier situé dans le Deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ursulines, St Philippe, Rochéblave et Tonti, mesurant 38 pieds 10 pouces de face à la rue St-Philippe, 96 pieds 11 pouces 4 lignes sur la ligne du fond, une profondeur de 169 pieds 4 pouces 4 lignes sur le côté qui se trouve après Tonti et 161 pieds 2 pouces 8 lignes sur le côté qui se trouve après la rue Rochéblave.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, et la balance à un crédit avec 8 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'à paiement final, la portion à crédit sera garantie par hypothèque à l'acquéreur à son propre ordre, garanti par privilège du vendeur et hypothèque spéciale de la propriété vendue. L'acte de vente renfermera la clause de 5 pour cent pour frais d'avocat. Les améliorations devront être assurées et les polices transférées au vendeur, avec toutes les clauses usuelles et habituelles. Les taxes exigibles en 1888 devront être payées par les acquéreurs.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant N. B. Trist, notaire public. Un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de l'adjudication.

4mars—4,10,17,24,31—7avril

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 23,281.—Division E—Hippolyte Damiens vs ses créanciers—Il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire Hippolyte Damiens, soit convoquée et tenue pardevant Charles J. Théard, notaire en cette ville, le lundi, 26me jour de mars, 1888, à 11 heures A. M. pour délibérer sur une application pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues; et que Martin Voorhies, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 13 février 1888.

(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, député greffier.

14fév—3f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—I. L. Wilber vs. ses créanciers—et Wilber & Borge.—No. 4110.—Division C.—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers de I. L. Wilber et Wilber & Borge soit convoquée et tenue pardevant Charles T. Soniat, notaire en cette ville, le SAMEDI, 31ème jour de mars 1888, à 11 heures a. m., pour considérer et décider sur les affaires contenues dans la pétition de William H. Renaud, syndic de la dite faillite, et pour décider sur un compromis ... et le dit syndic sera autorisé à contracter avec Semmes & Mott pour exécuter ... et l'héritier de R. C. Mix pour la compensation demandée et pour prendre des mesures pour payer la compensation et les frais demandés, et autoriser le dit avocat de faire un compromis dans le procès en litige devant la Cour Suprême du New Hampshire entre le dit Wm H. Renaud syndic et J. S. & E. A. Abbott, de Concord, New Hampshire, conformément au jugement des dits ...

Nlle-Orléans, 28 février 1888.

(Signé) F. A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme.

JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

3 mars—3f au 31 mars

VENTES A L'ENCAN.

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Bridget O'Brien, femme de John Harney, décédés.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No 22,084.

A des conditions libérales—A l'encan.

PAR MATHER & HOMES — WARREN HOMES, encanteur. — Bureau, No 9 rue Carondelet — SAMEDI, 17 mars 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial alley, en vertu et conformément à deux ordres de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, Dossier No 22,084, un daté le 16 janvier 1888, et l'autre daté le 10 février 1888, dans l'affaire de la succession de Mme Bridget O'Brien, femme de John Harney, décédés, et autres parties intéressées, il sera vendu à l'enchère publique:

Un lot de terre de valeur ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Adèle, Joséphine, Rousseau et St Thomas, et mesurant 44 pieds de face à la rue Adèle sur une profondeur et façade sur la rue Rousseau de 83 pieds, le tout plus ou moins et entre lignes parallèles, d'après un plan du voyer de ville daté 9 novembre 1830 et déposé au bureau de C. R. Stringer ancien notaire, et d'après un plan par John F. Braun, voyer, daté avril 1884 et déposé à l'endroit de la vente.

Les améliorations consistent en un cottage en bois couvert en ardoises et servant de magasin et de résidence et connu comme le No 69 de la rue Rousseau.

Un lot de terre de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Rousseau, Adèle et St André; le dit lot de terre formant l'encoignure des rues Adèle et Tchoupitoulas, désigné comme lot No. 1, mesurant 35 pieds de face à la rue Tchoupitoulas par 124 pieds 9 pouces et 9 lignes de profondeur et façade sur la rue Adèle, 119 pieds 6 pouces sur l'autre côté de la ligne qui le divise du lot No 2 et 33 pieds 6 pouces de largeur à l'arrière.

Les améliorations consistent en une bâtisse à un étage devant et deux hangars dans le fond.

Un lot de terre de valeur ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même district et îlet comme la propriété ci-dessus décrite et attenant à la même désigné comme lot No 2 et mesurant 35 pieds de face à la rue Tchoupitoulas (ou Levée) sur une profondeur de 124 pieds, 3 pouces sur la ligne qui sépare du lot No 3 et 119 pieds 6 pouces sur l'autre ligne qui le sépare du lot No 1, et 33 pieds 6 pouces de largeur dans le fond. Les dites mesures sont toutes plus ou moins et d'après un plan fait par Charles Schnauder, voyer, daté mars 1885.

Les améliorations comprennent une résidence et magasin à double corps de logis à deux étages en briques avec deux bâtisses en briques à un étage couvertes en ardoises dans le fond.

—AUSSI—

20 actions du fonds capital du Pelican Insurance Company de $25 chacune sur laquelle $114 89 ont déjà été payés.

Conditions—Pour les actions comptant et pour les propriétés un tiers ou plus comptant et la balance à 1 et 2 ans, avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses de sécurités usuelles; 10 pour cent comptant sur les lieux pour garantir les ventes.

Actes de vente pardevant John Bendernagle, notaire, aux frais des acquéreurs y compris les taxes dues en 1888.

12 fév—12 14 19 28—mars 4 11 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Excellents placements d'argent, aux conditions les plus libérales: un tiers ou plus comptant.

Entrepôt de valeur et maison de résidence dans le premier district.

La maison de résidence en briques à deux étages No 165 rue Foucher, aujourd'hui Constance.

Le terrain de valeur avec les bâtisses contigus à la propriété précédemment citée.

La propriété de valeur (entrepôt) No 70 rue Delord.

Les bâtisses et le terrain de valeur attenants à l'entrepôt ci-dessus.

Succession de J. S. Aitkens et de Mme Catherine Aitkens, sa femme.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossiers Nos 5,417 et 21,376.

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, encanteur—Bureau, No 9 rue Carondelet—SAMEDI, 7 avril 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, en vertu de divers ordres de l'Honorable Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, dans l'affaire de la succession de J. S. Aitkins, signé par l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division A, daté du 12 décembre 1887, Dossier No 21,376; et l'autre, dans l'affaire de la succession de Mme Catherine Aitkens épouse de J. S. Aitkens, signé par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la susdite Cour, Division C, daté du 6 janvier 1888, Dossier No 5417, ... de la succession de J. S. Aitkins et de Catherine Aitkens, sa femme, il sera vendu à l'encan—

1° Deux terrains de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville dans le carré borné par les rues Magazine, Foucher, Delord et Poeyfarré, et désignés par les Nos 15 et 16 sur un plan de G. T. Dunbar, voyer, le 12 novembre 1846, déposé comme plan No 46 dans le livre de plans No 1 à l'étude de William Christy, ancien notaire en cette ville; pour référence. Les dits terrains se touchent et mesurent chacun 21 pieds 8 pouces et 6 lignes de façade rue Foucher sur 113 pieds 2 pouces de profondeur entre lignes parallèles, et s'étendent à l'arrière par une allée de 41 pieds 11 pouces de largeur, dont ils ont l'usage en commun avec d'autres terrains, ... toutes mesures américaines.

Les améliorations consistent en une maison de résidence en briques, à deux étages, portant le numéro 165 de la rue Foucher, aujourd'hui la rue Constance; aussi, de hangars et de bâtisses de dépendances.

2° Deux terrains de valeur, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Louisa, aujourd'hui Calliope, Delord et Pearl, aujourd'hui Commerce, désignés par les Nos 7 et 8, et mesurant, au pied américain, comme suit:

Le terrain No 8 touche au terrain No 9 et mesure 22 pieds 8 pouces 6 lignes de façade rue Delord; 25 pieds 10 pouces et 6 lignes sur la limite inférieure; 73 pieds 11 pouces 6 lignes de profondeur du côté du terrain No 9; et 82 pieds 2 pouces de profondeur du côté du terrain No 7.

Le terrain No 7 touche au terrain No 8 et mesure 22 pieds 8 pouces 6 lignes de façade rue Delord; 20 pieds 10 pouces et 3 lignes à l'arrière; 82 pieds 2 pouces de profondeur du côté du terrain No 9, 91 pieds 1 lignes de profondeur de l'autre côté vers la rue Tchoupitoulas.

Les améliorations comprennent un entrepôt d'un étage en briques portant le No 70 rue Delord.

Les mesures ci-dessus sont toutes plus ou moins et d'après les plans récents de Stewart et Hoffman, voyers, en date de décembre 1887, et qui seront exposés sur les lieux de la vente.

Aussi à la même heure et au même endroit sera vendu le banc No 23 de l'Eglise St-Patrick, rue du Camp, près Girod.

Et un lot de comptes ouverts, d'après la liste entre les mains de l'encanteur.

Conditions—Pour les propriétés foncières, un tiers ou plus comptant; le reste à 1 et 2 ans de crédit, portant 8 0/0 d'intérêt avec toutes les clauses usuelles de garantie. 10 0/0 payables comptant sur les lieux pour assurer la vente.

Les actes de vente pardevant Alphonse Phillips, notaire, aux frais des acquéreurs qui paieront les taxes dues et exigibles en 1888.

7 mars—7,11,18,25 mars—1.7 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence cottage double, sur rue Laurel, entre les rues Pleasant et Tolédano.

En termes faciles.

Succession de Thomas Clarke, etc.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No. 9,990.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, encanteur, bureau, 9 rue Carondelet.—SAMEDI, 17 mars 1888 à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Alley, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District, Division B, daté le 10 février 1888, Dossier No 9,990 dans l'affaire de la succession de Thomas Clarke, et autres parties intéressées, à l'encan, il sera vendu:

Un lot de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Annonciation (ci devant Jersey), Pleasant, Laurel et Tolédano, désigné comme le No 12 et mesurant 30 pieds de face sur la rue Laurel sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles, le tout plus ou moins, et d'après un plan dressé par Stewart & Hoffman, voyers, daté ... février, 1888.

Les améliorations consistent en un cottage double en bois, rue Laurel.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à 1 et 2 ans, avec 8 0/0 d'intérêt et toutes les clauses usuelles.

Acte de vente pardevant T. Wharton Collins, Esq. notaire aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes dues en 1888.

Dix pour cent devront être payés sur les lieux pour lier la vente.

12 fév—12,19,26—mars 4,11,17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété dans le Sixième District.

Succession de Mme Elizabeth Brettthaner, veuve en premières noces de Michel Clark et épouse de George Alexander.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No 23,398.

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, Encanteur.—Bureau, No 9 rue Carondelet, MARDI, 17 avril 1888, à 10 heures A. M., à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commerciale Place, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 15 mars 1888, Dossier No 22,272 pour le compte de la susdite succession, il sera vendu—

Un lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Preston, Calhoun et Market et la propriété Foucher, désigné par la lettre "A" et mesurant 81 pieds et 6 lignes de face à la rue Market, 88 pieds 9 pouces et 3 lignes sur la ligne qui la divise du lot "B" et une largeur de 81 pieds 6 pouces dans le fond, et est composé d'une portion des lots 18, 19 et 26, sur un plan annexé à un acte passé pardevant S. Magner, ancien notaire, le 12 juin 1867.

Aussi, à la même heure et emplacement, et pour le compte de la même succession, il sera vendu—

Un lot de propriétés mobilières, conformément à un inventaire déposé au bureau du greffier de l'Hon. Cour ci-dessus décrite.

Conditions—Comptant. Un dépôt de 10 pour cent sur le dit ... pour lier la vente.

Acte de vente pardevant John Bendernagel, notaire, aux frais de l'acquéreur, incluant les taxes dues et exigibles en 1888.

16 mars—16, 23, 30—6, 13, 17 av.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Vente positive pour effectuer un partage entre les héritiers de feu Neuville Bienvenu.

Deux élégantes résidences de famille rue Bourbon, Nos 319 et 321, près de la rue de l'Esplanade, en parfait ordre.

PAR JAS. P. GUINAULT encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 24 mars 1888, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs rue St. Charles, Nos. 72 et 74, les propriétés suivantes, savoir:

1° Un lot de terre situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet renfermé par les rues Bourbon, Dauphine et Esplanade, désigné par la lettre A. Lequel lot de terre mesure 31 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la rue Bourbon, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces. Ensemble une très jolie résidence de famille bâtie en rez-de-chaussée, corridor d'entrée, deux beaux salons avec porte à coulisse, salle à manger, cuisine et deux chambres à domestique, magnifiques cheminées en marbre dans les salons et la salle à manger; à l'étage supérieur cinq chambres à coucher, chambre à bain, balcon sur la façade, cour briquetée, lieux d'aisance, haut et bas, citerne, hydrant, banquette en pierre plates, gaz dans toute la maison avec lustres.

2° Un autre lot de terre attenant au lot ci-dessus décrit, désigné par la lettre B, mesurant 31 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la rue Bourbon sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur.

Ensemble, la belle résidence, ayant au rez-de-chaussée un grand corridor d'entrée, salon double avec porte à coulisse, salle à manger, cuisine et deux chambres à domestiques, cheminées en marbre dans les salons et la salle à manger. Au premier, cinq chambres à coucher et cabinet, chambre à bain, balcon sur la façade; cour briquetée, lieux d'aisance haut et bas, citerne, hydrant, banquette en pierres plates.

Gaz dans toute la maison avec lustres, à l'exception du lustre de la salle à manger qui appartient au locataire.

La propriété premièrement décrite est vendue sujette à un bail expirant le 30 septembre 1888 à raison de $45 par mois.

La seconde propriété est vendue aussi sujette à un bail expirant à la même époque à raison de $50 par mois.

Les personnes en quête d'une bonne affaire (bargain) sont priées de ne pas manquer cette occasion, attendu que les propriétés seront vendues sans aucune réserve.

Pour plus de détails se référer au plan maintenant à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou davantage comptant, balance à 1 et 2 ans de crédit en billets divisés par coupons à la convenance des héritiers, portant 8 pour cent d'intérêt par an de date, avec toutes les clauses pénales d'usage.

Actes de vente pardevant Martin Voorhies, notaire, aux frais des acquéreurs, y compris les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1888.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis des acquéreurs sur le prix de vente.

17 mars—

Propriété de valeur sur la Levée, entre les rues Delery et Tricou, et faisant face au fleuve.

Grande étendue de terres derrière les Abattoirs à l'usage d'une savanne.

Aussi une Résidence face à la rue Dauphine.

Successions de Pierre Puech et d'Emma Florane, son épouse.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C. No 22,816.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 24 mars 1888, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 6 février 1888, les propriétés suivantes:

1° Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Levée, Tricou, Déléry et Lamonville, mesurant 90 pieds 2 pouces de face à la Levée, sur 179 pieds 2 pouces 3 lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Tricou, 190 pieds 4 lignes sur la ligne opposée et 89 pieds 6 pouces de largeur sur la ligne du fond. Ensemble, une bâtisse basse ayant 4 chambres galerie derrière, cabinet, 2 citernes et un grand four à boulanger.

2° Treize lots de terre situés dans le même district, dans l'îlet borné par les rues Dauphine Reynes, Forstall et Bourgogne. Lesquels lots sont désignés par les numéros 1, 2, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15, mesurant ensemble 140 pieds 5 pouces de face à la rue Dauphine, 140 pieds 5 pouces de face à la rue Bourgogne, sur 319 pieds 5 pouces 2 lignes de profondeur et face à la rue Reynes, avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent. Les bâtisses et améliorations comprennent une maison en bois couverte en ardoises avec galerie, et deux chambres, ... écurie et ... une autre bâtisse ayant deux chambres, poulailler, etc., dans le fond, ... et autres arbres fruitiers.

3° Un lot de terre situé dans le même district, dans l'îlet compris entre les rues Royale, Dauphine, Egania et Lizardi.

Lequel lot de terre formant l'encoignure des rues Royale et Lizardi mesure 32 pieds de face à la rue Lizardi sur 90 pieds de profondeur et faisant face à la rue Royale.

Ensemble une bâtisse en bois contenant 4 pièces, cuisine double, citerne, lieux d'aisance, etc.

4° Deux lots de terre vacants dans le même district et le même îlet ci-dessus décrit, désignés par les Nos 7 et 8, mesurant le No. 7, 47 pieds 4 pouces 6 lignes de face à la rue Royale, 47 pieds 3 pouces 7 lignes de largeur dans le fond et 154 pieds 11 pouces 1 ligne de profondeur.

Le lot No 8, 47 pieds 3 pouces 1 ligne de face à la rue Dauphine sur 159 pieds 11 pouces 1 ligne de profondeur.

5° Une certaine étendue de terre à l'usage de savane, comprenant 7 îlets situés entre les rues Mehle, Alvar, Angela, Humanité, Claiborne, Angela, St-Claude et les Casernes des Etats-Unis, lesquels îlets se touchent et sont situés partie dans la paroisse St-Bernard, partie dans la paroisse d'Orléans, à savoir: 7 îlets dans la paroisse St-Bernard et 20 îlets dans la paroisse d'Orléans, Troisième District de la paroisse d'Orléans. Pour plus de détails et dimensions se référer aux plans faits par Ch. G. de Ilé, en date du 25 février 1888, qui seront exposés à la bourse.

Conditions—Comptant.

Actes de vente pardevant P. L. Fourchy, notaire, aux frais des acquéreurs y compris les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1888.

22 fév—22—mars 3 10 17 24

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Manufacture d'Eau de Seltz, Machines, Chevaux, Wagons, etc,

Dans l'affaire de J. B. Junqua vs ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B—No 20,554.

Vente de syndic.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—MERCREDI, 28 mars 1888, à 11 heures A. M. au local No 27 rue Bienville entre Chartres et Decatur, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite Cour, en date du 16 mars 1888, je vendrai la propriété ci-après décrite, savoir:

Le contenu du dit local consistant en Eau de seltz et soda, les appareils, bouteilles, machines, wagon, chevaux, pompes et ... de l'eau minérale, ... installations etc. Aussi, meubles de bureau, coffre-fort etc. Le tout sera vendu en bloc ou ... enchérisseur et pour du comptant.

Et le même jour, à midi et ... emplacement, il sera aussi vendu un lot de ... à recevoir. Le tout conformément à un ... déposé à mon bureau.

17 mars—17.24.28.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison Cottage d'une Location Rémunératrice,

Dans le Premier District, coin des rues Galvez et Palmyre, et la Propriété contiguë rue Galvez.

A l'Encan, à des Conditions faciles.

Succession de Mme Elizabeth Plick, veuve de Louis Boutte.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E—No 21,253.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 17 mars 1888 à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, daté du 6 février 1888, je vendrai la propriété ci-après décrite, savoir:

1° Un terrain, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville carré d'îlet borné par les rues Miro, Galvez, Gasquet et Palmyre, désigné par le No 18 et mesure 27 pieds de face à la rue Galvez sur 118 pieds 11 pouces de profondeur sur la ligne du côté de l'encoignure, et face à la rue Palmyre et l'encoignure.

2° Un autre terrain, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le même îlet, désigné par le No 19, ayant 27 pieds de façade rue Galvez sur 118 pieds 1 pouce de profondeur.

Conditions—Une moitié comptant, le reste à un et deux ans de crédit avec 8 pour cent d'intérêt par an garanti par hypothèque spéciale et privilège et lien du vendeur sur la propriété vendue. Les billets avec intérêt à raison de 8 pour cent par an. L'acte portera toutes les clauses usuelles de garanties, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès ... la collection et les améliorations devront être assurées et la police transférée. L'acquéreur payera en sus du prix de son adjudication, les taxes dues et exigibles en 1888, un dépôt au comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

Actes de vente pardevant Alphonse Phillips, notaire aux frais de l'acquéreur.

11 fév—11 18 25 mars 3 10 17

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Résidence Elégante pour Famille

RUE ESPLANADE,

Entre les rues Remparts et Bourgogne, en parfait ordre et bien finie.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—GEO. G. FRIEDRICHS, encanteur.—Bureau, No 10 rue Carondelet — SAMEDI, 17 mars 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs No 72 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan:

L'élégante résidence en briques à deux étages avec attic, désignée par le No 123 rue Esplanade, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Kerlerec, Remparts et Bourgogne. Le terrain mesure 44 pieds de face à la rue Esplanade, sur 106 pieds 6 pouces et 7 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une résidence en briques à deux étages solidement bâtie, avec un attic, élégamment finie, avec cheminées en marbre, plafonds élevés, de grandes et riches ouvertures, ... appartements d'attente et pour réceptions, gaz, waterworks et hydrant, office, chambres à coucher, salle à manger, et tous les autres accessoires d'une résidence de première classe, et d'une charmante demeure pour famille.

Il y a une grande cour de côté pavée et une pelouse pour jouer, etc. Son charmant voisinage, à proximité des églises, des écoles et du marché, et ... chars urbains dont les lignes passent devant et sur la rue des Remparts, sont des agréments qui augmentent l'attrait de cette délicieuse propriété.

Elle est en parfait état et est vendue sujette au bail de Mme DeBuys, ... qui expire le 1er octobre prochain, au taux de $900 par an. On pourra obtenir une possession en s'arrangeant avec le locataire actuel.

Les visiteurs seront admis seulement avec une carte de l'encanteur.

L'attention de ceux qui cherchent une demeure de premier ordre et un bon placement est appelée sur cet avis et ils ne devraient pas manquer d'examiner la propriété et d'assister à sa vente.

CONDITIONS—Un quart ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit à 1, 2 et 3 ans en billets spécialement garantis par lien du vendeur, portant 7 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à paiement parfait, et toutes autres clauses usuelles et habituelles, et en outre du prix, l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1888, et paiera au moment de la vente 10 pour cent comptant du prix d'achat pour lier la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Félix H Boulmay, notaire.

3 mars—3, 4, 10 jusqu'à date.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Résidence à étage rue Liberté No 414 près du Marché Keller.

Magnifique terrain, dans un bon voisinage, formant encoignure aux rues Galvez et Kerlerec

Un îlet de terre faisant face à la rue du Canal.

Terrains vacants dans le Second, Troisième Districts et dans la ville de Carrollton.

Succession de Robert Joseph Ker.

No 20,015—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 7 avril 1888, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St. Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 20 janvier 1888, les propriétés suivantes appartenant à la susdite succession, savoir:

PREMIER DISTRICT.

1° Deux certains lots de terre, situés dans le Premier District de cette ville, désignés par les Nos 2 et 3 dans l'îlet compris entre les rues Liberté, Howard, Terpsichore et Félicité; lesquels lots de terre mesurent chacun 32 pieds de face à la rue Liberté, sur 125 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Ensemble une maison basse divisée entre quatre corps de logis et chaque corps de logis contenant deux chambres et galerie devant, dans la cour deux bâtisses séparées chacune contenant quatre chambres, cinq citernes, lieux d'aisance, etc. Toutes les mesures ci-dessus sont plus ou moins.

SECOND DISTRICT.

2° Un îlet de terre divisé en 26 lots, désignés par les Nos 1 à 26 inclusivement, situé dans le même district, dans l'îlet compris entre les rues Canal, Douane, Clarke et l'avenue Hagan, lequel îlet de terre mesure 277 pieds 1 pouce 1 ligne de face à la rue du Canal, même façade à la rue de la Douane, 313 pieds 4 pouces de face à l'avenue Hagan et la même façade à la rue Clarke.

3° Deux lots de terre situés dans le même district, faubourg Jackson, désignés par les Nos 3 et 4 de l'îlet No 5. Lesquels lots de terre mesurent chacun 30 pieds de face à la rue St Louis entre les rues Olympia et St-Patrick sur 111 pieds 5 pouces de profondeur et borné par la rue Conti.

4° Seize lots de terre situés dans le même district, désignés par les Nos 1 à 16 inclusivement, dans l'îlet compris entre les rues David, St-Pierre, Toulouse et l'avenue de Carrollton.

Lesquels lots de terre ont les dimensions suivantes, savoir:

Les lots Nos 1 et 10, 33 pieds 4 pouces de face à l'avenue de Carrollton; les lots Nos 2 à 9, 30 pieds 2 pouces de face à l'avenue de Carrollton et tous les susdits lots ont 120 pieds de profondeur; et les lots Nos 11, 12, 13, 14 et 15 mesurent chacun 29 pieds de face à la rue St Pierre sur 123 pieds 2 pouces 5 lignes de profondeur; et le lot No 16 33 pieds 2 pouces 5 lignes de face à la rue David sur 120 pieds 7 pouces 1 ligne de profondeur et face à la rue St Pierre

5° Dix certains lots de terre situés dans le même district, désignés par les Nos 6, 7, 8, 9, 10, 11, 19, 20, 21 et 22 dans l'îlet compris entre les rues Cortez, Telemachus, Bienville et Conti. Lesquels lots mesurent, savoir: Le lot No 6, 34 pieds 7 1/2 pouces de face à la rue Conti sur 102 pieds 4 1/2 pouces de profondeur.

Les lots Nos 7 et 8, chacun 34 pieds 8 pouces de face à la rue Conti, sur 102 pieds 4 1/2 pouces de profondeur.

Le lot No 8 formant encoignure aux rues Conti et Telemachus.

Les lots Nos 9, 10 et 11 sont contigus et mesurent chacun 32 pieds de face à la rue Telemachus, sur 138 pieds 6 pouces 4 lignes de profondeur.

Le lot No 19 formant l'encoignure des rues Bienville et Cortez et mesure 34 pieds 8 pouces de face à la rue Bienville sur 102 pieds 4 1/2 pouces de profondeur et face à la rue Cortez

Les lots Nos 20, 21 et 22 mesurant chacun 32 pieds de face à la rue Cortez sur 138 pieds 6 pouces 4 lignes de profondeur.

TROISIÈME DISTRICT.

6° Cinq lots de terre contigus situés dans le 3me District de cette ville, désignés par les lots Nos 8, 22, 23, 24 et 25, dans l'îlet compris par les rues Galvez, Columbus, Kerlerec et Johnson et ayant les dimensions suivantes, savoir:

Le lot No 25 formant encoignure des rues Galvez et Kerlerec et a 36 pieds 5 pouces 2 lignes de face à la rue Galvez, 68 pieds 2 pouces 4 lignes de profondeur et face à la rue Kerlerec, 75 pieds 3 pouces 4 lignes de profondeur, sur la ligne vers la rue Columbus et 31 pieds 6 pouces 6 lignes de largeur sur la ligne du fond.

Le lot No 24, 36 pieds 5 pouces 3 lignes de face à la rue Galvez, 75 pieds 3 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne vers le lot No 25, 82 pieds 4 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne opposée et 31 pieds 6 pouces 7 lignes de largeur sur la ligne du fond.

Le lot No 23, 36 pieds, 3 pouces 3 lignes de face à la rue Galvez, 82 pieds 4 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 24, 89 pieds 5 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne opposée et 31 pieds 6 pouces 7 lignes de largeur sur la ligne du fond.

Le lot No 22 36 pieds 5 pouces 3 lignes de face à la rue Galvez, 89 pieds 5 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne vers le lot No 23, 96 pieds 6 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne opposée et 31 pieds 6 pouces 7 lignes de largeur sur la ligne du fond.

Le lot No 8, 33 pieds 3 pouces 4 lignes de face à la rue Galvez, 153 pieds 2 pouces 7 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue Columbus, ... 100 pieds 10 pouces et se rétrécissant à angle droit 21 pieds 2 pouces 2 lignes vers la rue Kerlerec, de là une seconde profondeur de 49 pieds 10 pouces et 6 lignes sur la ligne vers la rue Columbus et 47 pieds 3 pouces 6 lignes de largeur sur la ligne du fond.

7° Un lot de terre de forme triangulaire, situé dans le même district, désigné par le No 3, dans l'îlet renfermé par les rues Rocheblave, Kerlerec, Columbus et Dorgenois, lequel lot de terre mesure 223 pieds 10 pouces 5 lignes de face à la rue Rocheblave, sur une profondeur de 42 pieds 8 pouces 4 lignes du côté du No 2 et 237 pieds 6 pouces 7 lignes sur l'autre côté du triangle.

8° Un lot de terre situé dans le même district, désigné par le No 2, dans l'îlet renfermé par les rues Rocheblave, Kerlerec, Columbus et Dorgenois, mesurant 37 pieds 3 pouces 5 lignes de face à la rue Rocheblave, sur 137 pieds 6 pouces 4 lignes sur la ligne du fond, ... de profondeur de 96 pieds 5 pouces 6 lignes sur le côté du lot No 1 et 81 pieds 6 pouces 5 lignes du côté du lot No 3.

DANS LA VILLE DE CARROLLTON.

9° Douze lots de terre situés dans la ville de Carrollton, faisant maintenant partie de la Nouvelle-Orléans, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 11, 12, 20, 21, 22, 23 et 24, dans l'îlet No 4 renfermé par les rues de la Levée, Anne, Adams et Hillary, les lots Nos 1, 2, 3, 4 et 5 mesurent chacun 30 pieds 7 pouces de face à la rue Anne sur 100 pieds de profondeur. Le lot No 1 forme l'encoignure aux rues Adams et Anne.

Les lots Nos 11 et 12 mesurent chacun 31 pieds 5 pouces 6 lignes de face à la rue Adams sur 137 pieds 6 pouces de profondeur; le lot No 12 formant encoignure des rues Levée et Adams et mesure 89 pieds 1 pouce de face à la Levée, 66 pieds sur la ligne de division du lot No 23 et 101 pieds sur la ligne de division du lot No 11.

Le lot No 23, 30 pieds de face à la rue de la Levée sur 68 pieds de profondeur sur la ligne de division du lot No 24, 94 pieds sur la ligne de division du lot No 22 et 30 pieds de largeur sur la ligne du fond.

Le lot No 22, 30 pieds de face à la rue de la Levée sur 100 pieds de profondeur sur la ligne de division du lot No 21, 94 pieds sur la ligne de division du lot No 23, 19 pieds 5 pouces de largeur sur la ligne de division du lot No 14, et les lots Nos. 20 et 21 mesurent chacun 30 pieds de face sur la rue de la Levée sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Le tout d'après les plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant et la balance à un et deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque et portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date avec toutes les clauses de sécurité d'usage. Les acquéreurs assumeront en sus du prix d'adjudication les taxes pour l'année 1888.

Acte de ventes pardevant Henry E. Ker, notaire, aux frais de acquéreurs.

Un dépôt de 10 pour cent sur le montant des adjudications sera exigé comptant sur les lieux.

7mars—7 10 17 24 31—7avril

Deux magnifiques îlets de terre sur les rues de la Commune et Gravier.

Vente de syndic.

Robert Morris vs. ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 22,852.

PAR JAS P. GUINAULT, Encanteur—Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 7 avril 1888, il sera vendu à midi à la Bourse des Encanteurs, rue St. Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 8 février 1888, les propriétés suivantes:

Deux îlets de terre situés dans le Premier District de cette ville, désignés par les Nos 66 et 67. L'îlet 66 est renfermé par les rues Commune, Gravier, Pierce et Scott et contient 32 lots de terre mesurant ensemble 324 pieds 10 pouces 6 lignes de face à chacune des rues Commune et Gravier et 425 pieds 6 pouces 2 lignes sur chacune des rues Scott et Pierce et de l'avenue du Canal, lequel îlet contient 53 lots de terre mesurant ensemble 602 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue de la Commune, 642 pieds 3 pouces 4 lignes de face à l'avenue Carrollton, 425 pieds 6 pouces 2 lignes de face à la rue Pierce. Le tout d'après le plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions—Comptant

Actes de vente pardevant P. L. Fourchy, notaire.

8mars—3 10 17 24 31—7avril

Succession de John Lynch.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 23,054.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, Passage de la Bourse et Bienville.—SAMEDI, 24 mars 1888, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles Nos 72 et 74—En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 13 février 1888, la propriété suivante, savoir—

Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet renfermé par les rues Girod, aujourd'hui Villeré, St. Jean-Baptiste, aujourd'hui Robertson, Port et St. Ferdinand, mesurant à une distance de 77 pieds ... de l'encoignure de la rue du Port, 29 pieds de face à la rue Girod sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 55 pieds 10 pouces; ensemble, une maison en bois ayant trois chambres, un hangar dans la cour, citerne, etc., le tout couvert en ardoises et d'après plan.

Condition—Comptant—Acte de vente pardevant J. H. Forcelle, notaire.

18fév—18 25—3 10 17 24 mars.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un morceau de terre de valeur dans la paroisse Calcasieu.

Dans l'affaire de la Veuve P. Pavia vs. ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C—No 17,420.

Vente de syndic.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No. 18 rue Bourbon—SAMEDI, 7 avril 1888, à midi, à la Bourse des encanteurs No. 72 et 74 rue St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, en date du 28 février 1888, je procéderai à la vente de la moitié indivise d'intérêt du dit insolvable dans la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau de terre dans la paroisse Calcasieu, Etat de la Louisiane, désigné comme lots 2, 3 et 4, de la section 14 et tout de la section fractionnelle 15, dans le township 10, range sud, deux ouest, dans le district sud ouest, ayant 151 acres et 96/100 d'un acre.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Benj. Ory, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis sur les lieux pour lier la vente.

1er mars—1,3,10,17.24,31—avril 7

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Propriétés de valeur dans le Deuxième —ET LE— Troisième Districts.

Nos 366 et 368 rue Amour, entre St. Antoine et Mystérieuse. Une maison en bois à double corps de logis à un étage.

No 257 rue de Chartres, entre les rues Ursulines et St. Philippe, près de l'EGLISE ST. MARIE. Elégante résidence en briques à deux étages avec attic pour famille.

Succession de Salvador Fernandez.

No 11.937—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureaux, 46 rue Royale—SAMEDI, 7 avril 1888, à midi, il sera vendu, à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre le Commercial Place et la rue Gravier, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 5 mars 1888 par l'honorable ... Righter juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire de la succession ci-dessus, la propriété de valeur décrite ci-après, à savoir:

1° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies et servitudes et privilèges y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Amour, St-Antoine, Craps et Mystérieuse, mesurant en mesure américaine 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Amour, 92 pieds 2 pouces 2 lignes sur la ligne du côté vers la rue St-Antoine, 90 pieds 9 pouces 11 lignes sur l'autre ligne de côté et 31 pieds 8 pouces 6 lignes de largeur au fond, d'après un plan de Louis H Pilié daté le 13 mai 1850, et déposé au bureau de P. E. Laresche, ex-notaire en cette ville. Etant la même propriété acquise par le feu Salvador Fernandez de Vincent Galoso, d'après un acte passé pardevant A. Chiapella notaire, le 6 février 1855. Enregistré au bureau des aliénations de cette paroisse, dans le livre No 64 folio 629.

Les améliorations comprennent une maison à double corps de logis en bois à un étage avec 4 chambres, cuisine en bois avec 2 chambres, waterworks, lieux d'aisance, etc., connu par les numéros municipaux 366 et 368 rue Amour.

2° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 49, borné par les rues Chartres, St. Philippe, Royale et Ursulines. Le dit lot est, en mesure américaine, 29 pieds 8 pouces et 2 lignes de face à la rue de Chartres, sur une profondeur de 128 pieds et 7 pouces sur la ligne de côté vers la rue St. Philippe et sur la ligne de côté vers la rue des Ursulines, une profondeur comme suit: Une première profondeur de 63 pieds et 10 pouces, à laquelle profondeur la propriété s'élargit, de 2 pieds et 6 pouces et ensuite une seconde profondeur de 24 pieds et 6 pouces, où il se rétrécit de 2 pieds et 6 pouces, et ensuite une troisième profondeur de 30 pieds et 3 pouces et une largeur au fond de 29 pieds, 9 pouces et 2 lignes; étant la même propriété acquise par Salvador Fernandez de Joseph Sauvinet, d'après un acte passé par L. T. Caire, ex notaire en cette ville, à la date du 29 mars, 1843, enregistré au bureau des aliénations dans le livre 34, folio 73.

Les améliorations comprennent l'élégante résidence de famille en briques à deux étages avec attic, No 257 rue de Chartres, ayant au bas sur la rue un salon et une salle à manger, un grand corridor, au rez-de-chaussée, 4 chambres à coucher et corridor, à l'étage supérieur, et 2 chambres dans l'attic, une cuisine en briques à deux étages avec 4 chambres au rez-de-chaussée et 4 chambres à l'étage supérieur; cour carrelée et briquetée, citerne, hydrant, allée sur le côté, etc.

Etant à proximité de l'Eglise Ste-Marie, du Marché Français ...

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, la balance en deux paiements égaux payables en un et deux ans de date, en billets des acquéreurs ... portant intérêt à 8 pour cent par an de la date jusqu'à paiement, garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. L'acte de vente renfermera la clause d'assurance pour le montant du billet, la clause de 5 pour cent frais d'avocat, et toutes les clauses usuelles.

L'acquéreur assumera au-dessus du prix d'adjudication les taxes pour l'année 1888 et le dépôt sera au moment de l'adjudication dix pour cent du montant de son enchère.

Actes de vente pardevant James Fahey, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.

6 mars—6 10 17 24 31—7 avril.

Propriétés de valeur améliorées dans les Premier et Troisième Districts.

Succession de Mme Julia Corrigan, femme de Thomas McDonough.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, No 22,302.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureaux No. 46 rue Royale—SAMEDI, 24 mars 1888, à midi il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St. Charles entre Gravier et Commercial Place, en vertu et conformément à un jugement rendu et signé le 15 février 1888, par l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "A", la propriété décrite ci-après pour le compte de la dite succession.

1° Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet désigné par le numéro municipal 568, borné par les rues St. Antoine, Bourbon, Urquhart et Villeré; le dit lot est désigné par le No 34 sur un plan dressé par J. Pilié 21 avril 1830 et déposé ... livre de plans No 1 ... et mesure, en mesure américaine, 32 pieds de face à la rue St-Antoine, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur.

Les améliorations connues par le No municipal 107 rue St Antoine, comprennent une maison en bois à double corps de logis à un étage, ... cabinets, cuisine, lieux d'aisance, etc.

2° Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District, dans l'îlet désigné par le numéro municipal 158, borné par les rues Union, Kerlerec, Bourbon et Dauphine, ... mesure environ 21 pieds de face à la rue Kerlerec, sur 134 pieds de profondeur, les lignes courant d'une façon parallèle jusqu'à une certaine profondeur, puis ... à une certaine distance de façon à former un angle.

Les améliorations comprennent les bâtisses connues par le numéro municipal 36 rue Kerlerec (anciennement Paxy) ayant quelque huit chambres, un cabinet, lieux d'aisance et hydrant.

3° Un morceau ou une portion de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet désigné par le numéro municipal 519 borné par les rues Gravier, Commune, Johnson et Galvez, faisant partie d'un lot désigné par le No 7, ... le No 14 d'après un plan dressé par L. Burgey, voyer, daté le 20 avril 1849, déposé au bureau de D. L. McCay, ex-notaire en cette ville; le dit morceau de terre mesure en mesure américaine 18 pieds 6 pouces de face à la rue Gravier sur 120 pieds de profondeur. Les améliorations comprennent un cottage avec deux chambres et cuisine, citerne, petit hangar, poulailler, etc., connu par le No municipal 461 rue Gravier.

Conditions—Une moitié de l'enchère ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, et la balance, s'il y en a, à douze mois de crédit avec 8 pour cent d'intérêt du jour de l'adjudication jusqu'à paiement, avec 5 pour cent frais d'avocat sur la dite balance qui devra être payé en cas de procédures pour recouvrer le paiement de la dite portion de crédit de l'enchère, laquelle sera garantie par hypothèque spéciale ... et garantie par lien de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue et par la clause d'assurance usuelle.

Actes de vente pardevant Marcel T. Ducros, notaire, aux frais des acquéreurs.

18fév—18 25—3 10 17 24 mars.

COTTAGE

No. 426 rue Remparts, entre Union et Bagatelle.

Veuve Gustave Potthoff vs. William Potthoff et als.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B. No. 20,199.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI, 31 mars 1888, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu d'un jugement de l'Honorable ... Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 7 février 1888, et aussi en vertu et conformément à un ordre du même honorable juge en date du 23 février 1888, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, situé dans le faubourg Marigny dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Amour, Remparts, Union et Bagatelle, mesurant, au pied américain, 26 pieds 7 pouces et 5 lignes de face à la rue Amour, maintenant Remparts, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, le tout conformément à un plan dressé le 5 avril 1874 et déposé en l'étude de A. Boudousquié notaire, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Les améliorations comprennent un cottage en briques entre poteaux, à un étage ..., et toit en ardoises, trois chambres ... à manger, un vestibule, deux chambres ... mansardes, cuisine avec deux chambres ... d'aisance, etc., désigné par le No municipal 426 rue des Remparts.

Conditions: Une moitié ou plus, au gré de l'acheteur, comptant; le reste s'il y a une balance à un an de crédit contre le billet de l'acquéreur garanti par l'hypothèque ... vendue. Le dit billet portera 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à ... avec la clause de non aliénation et d'assurances usuelles ... sur le montant réclamé, l'acquéreur ... les taxes dues pour l'année 1888. Il ... un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Jules F. ..., notaire, aux frais de l'acquéreur.

25 fév—25 fév. 3, 10, 17, 24, 31 mars.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. August Alt vs. ses créanciers—No 23,344. Division ...—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire Auguste Alt soit tenue et convoquée pardevant John R. Legier, notaire public en cette ville, le mardi 27 mars 1888, à 11 heures A. M., pour prendre en considération et délibérer sur la demande du dit pétitionnaire pour un répit, et que toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues; et que P. A. Ducros avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle Orléans, 20 février 1888.

(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.

Pour copie conforme.

JAS. D. RANKIN, Député greffier.

21 fév—21—8, 27 mars.